

Commune de Bernières-sur-Mer  
Département du Calvados

COMMISSION LOCALE  
DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

***Compte-rendu de la réunion du mardi 8 juillet 2014***

Membres présents :

Elus de Bernières sur Mer : MM. Denis LEPORTIER (maire de Bernières sur Mer), Michel BENOIST (conseiller municipal), Thomas DUPONT FEDERICI, M. Jean-Michel LEDUC (conseiller municipal), Mme Brigitte FLEURY (conseillère municipale),

Personnes qualifiées : Mme Stéphanie BOREY (architecte), MM. Stéphane MAHEUX (artisan), Nenad RAÇA (architecte), Michel SARI (architecte),

Membre(s) excusé(s) :

Représentants de l'Etat et des services de l'Etat : Mme Danièle MOUREU (DRAC Basse-Normandie).

Membre(s) absent(s) : Thierry BOREY (maire-adjoint), Jean-Yves BRECIN (DREAL Basse-Normandie)

Personne(s) invitée(s) : MM. Dominique LAPRIE-SENTENAC (STAP du Calvados), Ludovic GIRARD (service urbanisme de la commune de Bernières sur Mer), Perrine LECLERC (architecte du patrimoine), Mahaut DE LAAGE (paysagiste).

***Ordre du Jour :***

- ***Présentation du diagnostic et des enjeux***
- ***Echanges et débats***

Monsieur Denis Leportier, Maire de la commune de Bernières sur Mer accueille les membres de la commission. Un tour de table permet à chacun de se présenter.

La parole est donnée à Perrine LECLERC et Mahaut DE LAAGE qui sont en charge de l'élaboration du dossier d'AVAP.

Perrine LECLERC rappelle dans un premier temps les objectifs de l'AVAP ainsi que le cadre réglementaire actuel et notamment la ZPPAUP en vigueur dont elle souligne les qualités.

Elle s'attache ensuite à mettre en avant les caractéristiques environnementales du patrimoine en rappelant avant tout ses logiques d'insertion sur le territoire de l'origine jusqu'à aujourd'hui. Elle reprend ensuite la typologie architecturale de la ZPPAUP en insistant sur les enjeux particuliers de chaque catégorie au regard des économies d'énergie, de l'insertion des énergies renouvelables et de préservation de la biodiversité.

De même, les qualités environnementales des matériaux et mises en œuvre traditionnelles sont énoncées ainsi que leur incompatibilité non seulement esthétique mais aussi sanitaire avec certains types d'interventions d'améliorations thermiques.

Enfin, elle présente les points de la ZPPAUP actuelle qui pourraient être actualisés. Ces adaptations concerneront des mises à jour du plan à opérer après les repérages de terrain, la question du patrimoine à prendre en compte, la notion de périmètre et enfin la simplification du règlement écrit et de ses annexes.

Mahaut DE LAAGE, répondant à la commande d'une palette végétale à intégrer à l'AVAP, présente les différents sous-ensembles paysagers de la commune et propose d'établir des listes de végétaux et des recommandations en cohérence avec ces différentes identités à révéler.

S'ensuit une série de questions et de débats.

Monsieur RACA comprend l'enjeu de préservation de l'intégrité des grandes parcelles qui font l'identité de Bernières mais indique qu'aucun moyen juridique ne permet d'interdire leur découpage foncier.

Il souligne la complexité de l'application de la règle du « plan carré » qui est détaillée en annexe du règlement de la ZPPAUP.

Enfin, il rappelle que le paysage d'écrin de verdure ceinturant Bernières et se détachant de la plaine agricole évoquée dans le diagnostic est récent et que ce contraste résulte du remembrement.

Monsieur BENOIST souligne l'intérêt de la palette végétale argumentée telle que proposée afin d'éviter d'être soumis à la simple offre des horticulteurs qui participent à uniformiser et appauvrir les espaces extérieurs des communes.

Monsieur LAPRIE SENTENAC rappelle que la réflexion sur la question du périmètre et du repérage du patrimoine doit être menée en priorité.

Faut-il intégrer ou non les éléments du patrimoine paysager repérés mais hors périmètre sachant que le PLU renforcera la prise en compte de ces denier ?

De même, la protection du patrimoine végétal par des EBC inscrits à la fois à la ZPPAUP et au PLU doit effectivement être clarifiée.

Monsieur GIRARD précise à ce titre que la révision du PLU est en cours et que le diagnostic sera présenté dans les prochains jours. Une réunion conjointe est à organiser après la prochaine commission.

Monsieur LAPRIE SANTENAC précise que l'analyse des champs de visibilité réelle des monuments historiques est en cours par son service.

Le repérage du patrimoine des XIXème et XXème siècles qui permettrait à Bernières de renouer avec son passé balnéaire et lié au Débarquement doit être selon lui poursuivi.

Il souligne l'intérêt du travail cartographique pour avancer la réflexion sur ces sujets.

Il est donc convenu d'orienter la prochaine réunion autour de la visualisation et la mise à jour du plan de protection et mise en valeur qui sera à imprimer en grand format.

Monsieur LEDUC souligne l'importance d'alléger les contraintes. Il donne l'exemple de la restauration ou du maintien des murs en plaquettes calcaire qui constitue un enjeu patrimonial et environnemental indéniable mais dont le coût est élevé pour les particuliers.

Il lui semble évident que le document doit être simplifié, pédagogique et accessible à tous. M. GIRARD explique qu'une enquête publique est prévue et qu'à terme l'ensemble du document sera disponible en ligne.

**Prochaine date de réunion** : lundi 8 septembre 9h30, à la mairie de Bernières sur Mer.

Fait à Bernières sur Mer, le 28 juillet 2014.

Le Président de la commission AVAP  
Denis LEPORTIER

